



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST**

Instructions **CFST**

n° 6023

Instructions pour le recensement et la coordination des activités de prévention (RCP)

Edition mars 2023

I. But

La CFST coordonne les activités de prévention des organes d'exécution (art. 85 LAA et art. 52 ss OPA). Elle assure l'échange d'informations et d'expériences entre les organes d'exécution et veille à prévenir les redondances grâce à une coordination adéquate.

Les présentes instructions définissent les tâches des organes et instances participant à la coordination des activités de prévention, ainsi que l'organisation et la procédure de la sous-commission de la CFST instituée pour le recensement et la coordination des activités de prévention conformément à l'art. 5 du règlement de la CFST.

2. Définitions

- Les activités de prévention au sens des présentes instructions se réfèrent aux campagnes de prévention, aux actions de prévention ainsi qu'aux produits de prévention.
- Les campagnes de prévention s'étendent sur une longue période et peuvent comprendre toutes sortes d'actions et de produits. Pour ce qui est des thématiques, elles relèvent du niveau stratégique.
- Les actions de prévention sont des opérations courtes, le cas échéant récurrentes, destinées à un groupe cible déterminé, qui peuvent se composer de divers produits. C'est p. ex. le cas des cours spécialisés, des actions prioritaires, des thèmes saisonniers, etc. Elles font partie de l'activité opérationnelle (quotidienne).
- Les produits de prévention sont constitués des différents moyens auxiliaires et outils conçus pour un public cible spécifique. Il s'agit par exemple d'un site Internet, d'une brochure, d'une liste de contrôle, d'une série de visites (de contrôle), d'un événement ou d'une manifestation, etc.
- Les produits terminés sont des produits de prévention publiés et mis à la disposition du public cible.

3. Sous-commission RCP

La CFST institue une sous-commission (sous-commission RCP) chargée du recensement et la coordination des activités de prévention et lui confie les tâches définies dans les présentes instructions. La composition de la sous-commission RCP est la suivante:

- 1 représentant de la Suva
- 1 représentant des cantons
- 1 représentant du SECO

Un représentant du secrétariat de la CFST participe à titre consultatif et rédige le procès-verbal.

Les organisations spécialisées visées à l'art. 51 OPA sont représentées par la Suva au sein de la sous-commission RCP.

4. Tâches de la CFST

- 4.1 Toutes les campagnes et actions de prévention font l'objet d'une évaluation par la CFST. Pour ces activités de prévention, la CFST peut directement décider d'imposer des exigences concrètes afin d'assurer la coordination entre les différents acteurs.
- 4.2 La CFST traite par ailleurs des produits de prévention individuels lorsque les membres de la sous-commission RCP ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la nécessité d'une coordination ou lorsque le besoin de coordination présente une étendue très importante pour un produit de prévention.

5. Tâches des organes d'exécution

- 5.1 Les organes d'exécution proposent à la CFST de mettre en œuvre leurs campagnes et actions de prévention et montrent comment assurer la coordination avec les autres acteurs.
- 5.2 Ils rendent compte chaque année de leurs campagnes et actions de prévention à la CFST. Ils doivent présenter dans ce rapport l'état de mise en œuvre, la réalisation des objectifs ainsi que les éventuels ajustements nécessaires.

- 5.3 Ils annoncent leurs produits de prévention à la sous-commission RCP avant de les mettre en œuvre.
- 5.4 Ils informent la sous-commission RCP de la coordination qui a été effectuée et des produits de prévention terminés.

6. Organisation et procédure de la sous-commission RCP

- 6.1 S'il a besoin d'un appui technique, un membre de la sous-commission RCP peut demander qu'une personne supplémentaire au maximum assiste aux séances avec voix consultative.
- 6.2 La sous-commission RCP traite de l'ensemble des produits de prévention en règle générale une fois par trimestre. Elle se concentre à cet égard sur:
- les nouveaux produits de prévention qui lui ont été annoncés;
 - les produits de prévention terminés; et
 - les retours concernant la coordination définie.
- 6.3 Sur proposition d'un membre, la sous-commission RCP peut décréter obligatoire une coordination entre les organes d'exécution et qu'il en soit rendu compte.
- 6.4 En cas de désaccord sur les mesures de coordination à prendre ou si le besoin de coordination présente une étendue très importante, la sous-commission RCP peut transmettre certains produits de prévention à la CFST qui statue.
- 6.5 S'agissant des campagnes et actions de prévention pour lesquelles la CFST a déjà exigé une coordination, la sous-commission RCP ne peut prévoir qu'une coordination supplémentaire pour les produits de prévention menés dans le cadre desdites campagnes et actions.
- 6.6 Le secrétariat de la CFST tient une liste des produits de prévention. Tous les produits de prévention terminés y figurent également. Cette liste est mise à jour au moins après chaque séance de la sous-commission RCP.

Sur demande, cette liste peut être communiquée aux différents organes d'exécution par des membres de la sous-commission RCP.

7. Mise en œuvre des activités de prévention

- 7.1 Les activités de prévention peuvent être menées à bien si elles ont été traitées par la CFST ou par la sous-commission RCP, si la coordination entre les acteurs est assurée et si la CFST a alloué le budget nécessaire à leur mise en œuvre.
- 7.2 Chaque organe d'exécution demeure souverain quant à la réalisation des activités de prévention.

8. Adoption

Les présentes instructions ont été approuvées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail le 21 mars 2023. Elles remplacent la version précédente du 7 juillet 2011.

Lucerne, le 21 mars 2023

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Le président
Felix Weber

La secrétaire principale
Dr. Carmen Spycher